

Afin d'organiser au mieux le planning du personnel, merci de nous indiquer les heures d'arrivée et de départ des enfants.

PERISCO: tout désistement devra être signalé au plus tard le jour même, sans information une demi-heure sera facturée.

⚡ L'inscription pour le mercredi doit se faire le **jeudi précédent**, au-delà de cette date, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles. L'équipe d'animation

MARS 2020 (semaine paire)

	Lundi 2	Mardi 3	Jeudi 5	Vendredi 6
Matin : Heures d'arrivée				
Petit déjeuner				
Soir : heures départ				

Mercredi 4: ALSH	
Heures péricentre (avant 9h00)	
Petit déjeuner	
Matinée	
Déjeuner	
Après-midi	
Heures péri ap.17h	

NOM de l'enfant:

✂

MARS 2020 (semaine impaire)

	Lundi 9	Mardi 10	Jeudi 12	Vendredi 13
Matin : Heures d'arrivée				
Petit déjeuner				
Soir : heures départ				

Mercredi 11: ALSH	
Heures péricentre (avant 9h00)	
Petit déjeuner	
Matinée	
Déjeuner	
Après-midi	
Heures péri ap.17h	

NOM de l'enfant:

✂

MARS 2020 (semaine paire)

	Lundi 16	Mardi 17	Jeudi 19	Vendredi 20
Matin : Heures d'arrivée				
Petit déjeuner				
Soir : heures départ				

Mercredi 18 : ALSH	
Heures péricentre (avant 9h00)	
Petit déjeuner	
Matinée	
Déjeuner	
Après-midi	
Heures péri ap.17h	

NOM de l'enfant:

MARS 2020 (semaine impaire)

	Lundi 23	Mardi 24	Jeudi 26	Vendredi 27
Matin : Heures d'arrivée				
Petit déjeuner				
Soir : heures départ				

Mercredi 25 : ALSH	
Heures péricentre (avant 9h00)	
Petit déjeuner	
Matinée	
Déjeuner	
Après-midi	
Heures péri ap.17h	

NOM de l'enfant:

MARS/AVRIL 2020 (semaine paire)

	Lundi 30	Mardi 31	Jeudi 2	Vendredi 3
Matin : Heures d'arrivée				
Petit déjeuner				
Soir : heures départ				

Mercredi 1 : ALSH	
Heures péricentre (avant 9h00)	
Petit déjeuner	
Matinée	
Déjeuner	
Après-midi	
Heures péri ap.17h	

NOM de l'enfant:

✂

PLANNING PERMANENT EN APS: MERCI DE COCHER CETTE CASE SI L'INSCRIPTION EN PERISCOLAIRE EST IDENTIQUE JUSQU'A LA FIN DE L'ANNEE

SCOLAIRE (jusqu'au vendredi 5/07, ainsi vous n'aurez pas à remplir mensuellement votre planning. Ex: si votre (vos) enfant (s) vient (viennent) tous les lundis de 16h30 à 18h et tous les jeudis de 7h30 à 9h, selon ce que vous noterez sur le planning ci dessus, si vous cochez cette case nous l'(les)inscrirons tous les lundis et jeudis des mois suivants aux horaires indiqués jusqu'au début juillet 2020, les horaires peuvent être approximatif, la facturation se fait en fonction de l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant et non en fonction de l'heure inscrite sur le planning. Vous pourrez le(les)désinscrire en envoyant un mail à l'adresse suivante: bande-zigs.laplanche@orange.fr en précisant bien le jour ou il(s) ne viendra (ont) pas, sinon toute inscription notée est facturée si le parent n'a pas prévenu de l'absence de l'enfant.

PLANNING PERMANENT EN ALSH: MERCI DE COCHER CETTE CASE SI L'INSCRIPTION DES MERCREDIS EST IDENTIQUE JUSQU'A LA FIN DE L'ANNEE

SCOLAIRE (idem que pour le périscolaire, ainsi vous n'aurez pas à remplir mensuellement votre planning. Ex: si votre enfant vient de 12h à 18h tous les mercredis ou un mercredi sur deux (préciser les semaines paires ou impaires d'inscription), si vous cochez cette case nous l'inscrirons tous les mercredis ou un mercredi sur deux, jusque début juillet. Attention en cas d'annulation de l'inscription pour le mercredi, **vous devez nous envoyer un mail à l'adresse suivante: bande-zigs.laplanche@orange.fr, le jeudi précédent dernier délai**, passé cette date l'inscription du mercredi sera due (sauf maladie de l'enfant avec certificat à l'appui).